

## COMMUNIQUE

Résultats des contrôles routiers transfrontaliers effectués par l'Agence alimentaire fédérale (AFSCA), la Police fédérale de la route et l'AID du 'Ministerie van Landbouw, Natuur en Visserij' néerlandais

15/06/2007

Le lundi 11 juin 2007, l'Agence alimentaire fédérale (AFSCA) a procédé, en collaboration avec la Police fédérale de la route et l'Algemene Inspectie Dienst du 'Ministerie van Landbouw, Natuur en Visserij' néerlandais, à des contrôles routiers aux quatre grands points de passage de la frontière néerlandaise dans les provinces belges d'Anvers, de Limbourg et de Liège. Lors de cette action de contrôle, l'AFSCA a contrôlé le trafic venant des Pays-Bas pendant que l'AID contrôlait simultanément le transport en provenance de Belgique. Ces contrôles ont été effectués en concertation permanente entre les deux services d'inspection. Une trentaine d'agents de l'AFSCA ont pris part à cette action.

Le but était de vérifier le bien-être du bétail vivant (animaux de rente, chevaux d'agrément, et de sport) pendant le transport, et de contrôler le transport du lait (cru), de la viande, des produits de viande, des aliments pour animaux et des médicaments à usage vétérinaire. Les contrôles visaient spécifiquement le respect de la loi sur le bien-être des animaux, l'infrastructure et les obligations sur le plan de l'hygiène et du respect de la chaîne du froid.

Un total de 129 véhicules chargés ont été contrôlés sur le territoire belge. 13 camions se sont révélés en infraction. Dans 8 cas, un procès-verbal a été dressé suite à ces infractions. 5 véhicules ont été renvoyés aux Pays-Bas parce que l'origine de l'infraction se situait sur le territoire néerlandais. Ces véhicules ont été ramenés sous escorte de la police routière fédérale aux collègues néerlandais. Les principaux constats concernaient l'hygiène générale, des défauts de réfrigération des marchandises, l'absence de marques de salubrité ou l'absence de documents commerciaux.

C'était la première fois qu'une collaboration aussi intense entre les services compétents avait lieu dans le domaine du transport d'animaux et de produits animaux. De tels contrôles routiers seront organisés sur une base régulière en collaboration avec les autorités néerlandaises.

personne de contact pour la presse francophone :  
Pierre Cassart : 0477 69 35 65

